

Province de Québec  
Municipalité d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 9 juillet 2012

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2012, à laquelle sont présents le maire monsieur Bernard Lapointe, la conseillère et conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Yves Duval	

Madame la conseillère Carole Martineau est absente, son absence est motivée.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Bernard Davidson, directeur général et madame Linda Proulx, secrétaire administrative étaient aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Une pensée qui agit passe par la parole et le geste. (Demosthène)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée ordinaire du 9 juillet 2012

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 11 juin 2012  
Résolutions numéros 120-12 à 139-12 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2012  
Chèques fournisseurs numéros 120383 à 120510 inclusivement pour un montant de 398,032.62 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil pour le mois de juin, chèques numéros 9496 à 9596 pour un montant de 42,082.50 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - a) Conditions d'accès sur certains plans d'eau où une descente publique est aménagée. Résolution autorisant la ou les stations (s) de lavage.
  - b) Tournoi de golf annuel de la MRC des Laurentides.
  - c) Véhicules hors route. Projet de règlement circulation VHR sur chemins municipaux.
  - d) Solidarité rurale du Québec. Forums sur les richesses naturelles, sur la gouvernance et les territoires et sur l'éducation et la culture.

- e) Lots intramunicipaux et accès public.  
Résolution autorisant la signature de baux avec la MRC.
- f) Contrôle des insectes piqueurs. Rapport d'étape au 6 juillet 2012.
- g) Résolution autorisant le maire et le directeur général à harmoniser certaines conditions de travail du personnel.
- h) Fondation médicale des Laurentides. Campagne de financement.
- i) Engagement de personnel au service des travaux publics. Dépôt de la liste du personnel engagé.

#### 7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Résolution autorisant le coordonnateur en sécurité incendie à accéder aux statistiques incendies de la municipalité au MSP.
- c) Révision du schéma de couverture de risques de la MRC. Résolution désignant Yves Duval pour siéger à un comité.

#### 8- Voirie municipale

- a) Avis de motion règlement d'emprunt pour financer les travaux sur le chemin de Rockway Valley.
- b) Coupe de bois et transport de la Scierie Carrière, automne 2012.

#### 9- Hygiène du milieu & environnement

- a) Préparation d'un plan d'aménagement de la source et de la halte routière.
- b) Heures d'ouverture de l'écocentre.
- c) Résolution autorisant la signature de l'entente relative à la collecte et au transport des déchets avec la MRC des Laurentides.

#### 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Demande de dérogation mineure numéro DM 04-2012, 729 chemin du Lac-de-la-Grange.
- b) Résolution ayant pour objet de renouveler le mandat de Robert Geffroy à titre d'inspecteur adjoint.
- c) Dépôt et suivi du procès-verbal du CCU du 27 juin 2012.

#### 11- Loisirs et culture

- a) Tour à feu et sentier.

#### 12- Histoire et patrimoine

- a) Historique des noms de chemins et rues de la municipalité.

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

RÉS 140-12 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

11 b) Achat d'une grille pour le chalet des Loisirs

11 c) Totem Vendée – demande pour une contribution supplémentaire

Adoptée à la majorité.

RÉS 141-12 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le M. le directeur général Bernard Davidson soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2012, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 11 juin 2012 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 120-12 à 139-12 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 142-12 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2012

Le directeur général dépose au conseil les déboursés du mois de juin 2012 : chèques fournisseurs numéros 120383 à 120510 inclusivement pour un montant de 398,032.62\$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 9496 à 9596 pour un montant de 42,082.50 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

INVITATION DE KANATA TREMBLANT

Dans le cadre d'une journée "portes ouvertes", Kanata Tremblant invite le conseil et toute la population, les 27 et 28 juillet prochains entre 12 h et 17 h afin de permettre la visite des lieux au 695 chemin Rockway Valley.

RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

Le rapport annuel 2011-2012 ainsi que le bulletin " Le Trait d'union " du réseau des biblio des Laurentides sont disponibles pour consultation à la municipalité.

#### RÉS 143-12 : AUTORISATION D'UNE OU DES STATIONS DE LAVAGE

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 485-12 établissant les conditions d'accès avec embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est aménagée afin d'en assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau a été adopté le 11 juin 2012;

CONSIDÉRANT que selon l'article 5 du règlement 485-12, tout utilisateur d'embarcation doit, avant la mise à l'eau de celle-ci sur un plan d'eau visé à l'article 3 du présent règlement à partir de toutes les descentes autorisées situées sur le territoire de la Municipalité, faire laver cette embarcation, le moteur et la remorque s'il y a lieu, dans un poste de lavage et être en possession d'un certificat de lavage valide. (Voir exception à l'article 9);

CONSIDÉRANT que selon l'article 7 du règlement 485-12 l'utilisateur d'une embarcation en provenance d'un plan d'eau à l'extérieur de la Municipalité d'Amherst doit obligatoirement obtenir son certificat de lavage dans un poste de lavage reconnu par la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que M. Gilles Anctil (Épicerie du Village) répond à tous les critères exigés par la Municipalité pour une station de lavage;

CONSIDÉRANT que M. Jacques Lapalme, domicilié au Lac-de-la-Sucrerie a manifesté son intérêt à obtenir l'accréditation auprès de la Municipalité;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois que l'accréditation pour une station de lavage soit accordée à M. Gilles Anctil (Épicerie du Village).

Également que M. Jacques Lapalme soit accrédité pour une station de lavage; l'inspecteur en bâtiments ayant vérifié la conformité des lieux en respect avec les exigences du règlement. M. Jacques Lapalme devra respecter les conditions et exigences de contrôle prévus au règlement.

Adoptée à la majorité.

#### RÉS 144-12 : INSCRIPTIONS AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA MRC DES LAURENTIDES, AUTORISATION DES DÉBOURSÉS.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que mesdames Carole Cardinal-Martineau et Denise Charlebois, messieurs Ronald Robitaille et Yves Duval soient mandatés pour représenter la municipalité et participer au tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui se tiendra le 6 septembre 2012 au Club de Golf "Le Royal Laurentien " à Saint-Faustin-Lac-Carré. M. le maire Bernard Lapointe participera au souper seulement. Les frais inhérents sont assumés par la municipalité.

Adoptée à la majorité.

#### PROJET DE SENTIERS DE VÉHICULES HORS-ROUTE

M. le directeur général Bernard Davidson dépose un avant-projet de règlement concernant la circulation des véhicules hors route sur le territoire de la municipalité pour fin d'études par le conseil.

RÉS 145-12 : MANDAT À M. LE MAIRE BERNARD LAPOINTE POUR ASSISTER AU FORUM DE LA SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC, AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois, que le M. le maire Bernard Lapointe soit mandaté à participer à un forum sur le thème des richesses naturelles qui se tiendra à Victoriaville le 13 septembre 2012. Les frais d'inscription et les frais inhérents sont assumés par la municipalité.

RÉS 146-12 : AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE BAUX AVEC LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides doit émettre un bail pour chacun des accès au Lac Cameron, étant composé des lots 49 et 67, rang K, Canton Clyde;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille de mandater Messieurs le Maire Bernard Lapointe et le directeur général Bernard Davidson en tant que personnes autorisées à signer les baux pour la municipalité.

Adoptée à la majorité.

CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS, RAPPORT DE LA FIRME GDG

Un rapport d'activités produit le 6 juillet 2012, par la firme GDG environnement nous démontre, dans l'ensemble de notre territoire, une grande efficacité du contrôle des insectes piqueurs. Les températures chaudes et sèches sont en partie responsables d'un taux aussi bas mais leur équipe travaille très fort à maintenir la nuisance à un plus bas niveau possible. Cinq plaintes ont été acheminées à leur bureau et ont été réglées.

RES 147-12: HARMONISATION DE CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron de mandater Messieurs le Maire Bernard Lapointe et le directeur général Bernard Davidson pour l'harmonisation de certaines conditions de travail du personnel. Tous changements approuvés seront communiqués au conseil.

Adoptée à la majorité.

RES 148-12 : APPUI À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES, AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu d'appuyer la campagne de financement de la Fondation médicale des Laurentides en déboursant la somme de 250.00\$ pour la publication des nom et logo de la municipalité d'Amherst dans leur agenda 2013.

Adoptée à la majorité.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN JUIN 2012

Conformément à l'article 165.1 du Code municipal et du règlement 434-07 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaire, M. le directeur général Bernard Davidson dépose à l'attention du conseil municipal la liste du personnel embauché au cours du mois de juin 2012. Monsieur Alain Labrosse a été embauché au poste de manœuvre-chauffeur pour le service des travaux publics.

#### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juin, il y a eu 12 interventions des premiers répondants et aucune intervention incendie.

4 pompiers ont terminé leur formation autopompe, 1 pompier a terminé en formation section 1 et 3 pompiers sont toujours en formation section 3.

#### RES 149-12 : RÉOLUTION AUTORISANT LE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE À ACCÉDER AUX STATISTIQUES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la révision obligatoire du schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Laurentides (Loi sur la sécurité incendie, LRQ, chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la MRC a procédé à l'engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur doit avoir accès à divers documents rendus disponibles par le Ministère de la Sécurité publique, notamment aux formulaires DSI-2003 et aux autres statistiques liées au domaine de l'incendie produits par notre service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides à accéder aux DSI-2003 et aux autres statistiques pertinentes du Ministère de la Sécurité publique produits par le service de sécurité incendie de la Municipalité d'Amherst.

QUE le conseil autorise la centrale de communications 911 du service de police de la Ville de Mont-Tremblant à transmettre les données annuelles en matière de sécurité incendie au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité.

#### RES 150-12 : MANDAT À M. YVES DUVAL POUR SIÉGER À UN COMITÉ DE RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu de mandater le directeur du service d'incendie M. Yves Duval pour siéger à un comité de révision du schéma de couverture de risques de la MRC.

Adoptée à la majorité.

#### RES 151-12 : AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU FINANCEMENT DU CHEMIN ROCKWAY VALLEY

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement d'emprunt ayant pour objet de financer la partie des travaux à la charge de la municipalité d'Amherst sur le chemin de Rockway Valley.

RES 152-12 : MANDAT À M. BERNARD DAVIDSON POUR DISCUSSION AVEC LA MRC ET LE MRNF RELATIVEMENT À L'UTILISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LE TRANSPORT DU BOIS PAR LA SCIERIE CARRIÈRE

CONSIDÉRANT que Scierie Carrière prévoit couper du bois dans la réserve faunique Papineau-Labelle à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT que Scierie Carrière pratique des coupes de bois dans les secteurs Labelle et La Conception;

CONSIDÉRANT que Scierie Carrière prévoit emprunter les chemins municipaux pour le transport de son bois coupé;

CONSIDÉRANT que Scierie Carrière peut emprunter les chemins municipaux que dans le cas où le bois est coupé sur le territoire de la municipalité dans les secteurs du Lac-Cameron et chemin de Rockway Valley;

CONSIDÉRANT Scierie Carrière refuse toutes discussions relativement à l'utilisation des chemins municipaux pour le transport du bois coupé provenant de l'extérieur de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Duval de mandater M. le directeur général Bernard Davidson afin d'entreprendre des discussions avec la MRC des Laurentides ainsi qu'avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour trouver des solutions à ce problème.

Adoptée à la majorité.

RES 153-12 : MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA SOURCE ET HALTE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention à même le pacte rural pour l'aménagement du site de la source en halte routière;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'aménagement est nécessaire afin d'obtenir cette subvention;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois de mandater le directeur général M. Bernard Davidson pour faire préparer un plan d'aménagement de la source et de la halte routière.

Adoptée à la majorité.

RES 154-12 : NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT la demande de la part des citoyens qui ne peuvent se prévaloir des heures d'ouverture le samedi;

CONSIDÉRANT l'importance d'augmenter notre performance au niveau du tonnage au niveau de la récupération;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron d'ajouter des heures d'ouverture à l'écocentre soit les mercredis entre 16h et 20h et, si nécessaire d'ajuster les heures d'ouverture selon l'achalandage.

Adoptée à la majorité.

RES 155-12 : RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS AVEC LA MRC DES LAURENTIDES

Renouvellement des protocoles d'entente en matière de collecte et de transport des matières résiduelles pour la municipalité d'Amherst.

CONSIDÉRANT que par son règlement 219-2007, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard de l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que par son règlement 249-2011, la MRC des Laurentides modifiait le règlement 219-2007 concernant la déclaration de sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, en précisant que certaines municipalités se réservaient la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale en matière de collecte et transport avec la municipalité du canton Amherst doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille que le conseil autorise messieurs le maire Bernard Lapointe et le directeur général Bernard Davidson à signer le protocole d'entente en matière de collecte et transport à intervenir entre la MRC des Laurentides et la municipalité du Canton Amherst pour la période s'étendant de juin 2012 à décembre 2014.

Adoptée à la majorité.

RES 156-12: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM 04-2012, 729 CHEMIN DU LAC-DE-LA-GRANGE

CONSIDÉRANT que le requérant a demandé et obtenu en juillet 2004 un permis de construction pour un chalet devant être érigé à une distance minimale de dix (10) mètres du lac, soit la norme minimale applicable à cette date;

CONSIDÉRANT que suite à l'obtention d'un permis, le propriétaire a procédé à l'installation d'un système sanitaire et au défrichage du terrain entre 2004 et le 9 mai 2006;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la réglementation applicable le dit permis est venu à échéance le 9 juillet 2006;

CONSIDÉRANT que le 9 mai 2007, l'inspecteur en bâtiments a procédé à une inspection des lieux et a constaté que le propriétaire n'avait effectué aucun aménagement et construction depuis l'émission du permis, lequel en conformité avec l'article 5.5. du règlement #351-02 amendé par le règlement 401-06 était échu depuis juillet 2006;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a complété et obtenu un nouveau permis de construction portant le numéro 41-2010 en date du 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT que sur ce permis il est clairement précisé que le chalet doit être érigé à une distance minimale de 20 mètres du lac, le propriétaire ayant préalablement été informé de la nouvelle norme de 20 mètres en vigueur depuis 2008;



CONSIDÉRANT que le 16 mai 2012, M. Michel Ladouceur a.g. a procédé à l'arpentage de la propriété du 729 chemin du Lac-de-la-Grange afin de rédiger un certificat de localisation;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 12 du certificat de localisation portant le numéro de minute 11994, il est stipulé que " la réglementation municipale prescrit depuis le mois de décembre 2008 applicable à tout nouveau bâtiment principal ou complémentaire se doit de respecter une distance minimale de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux ". Également mention est faite que le permis de construction a été émis postérieurement à la mise en vigueur de cet article et cette distance de 20 mètres n'est pas respectée par la construction érigée sur le lot 51-7;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a formulé une demande de dérogation mineure le 17 mai 2012;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme lors de la dernière séance a adoptée unanimement une résolution recommandant de refuser la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Les membres du conseil prennent connaissance de l'information que M. Eddy Gamra (présent au conseil) désire apporter concernant le report de l'analyse de sa demande de dérogation ayant pour objet de régulariser une construction à 17 mètres au lieu de 20 mètres de la ligne des hautes eaux. Il soupçonne qu'il y a eu, possiblement une ou des erreurs dans les relevés préparés par l'arpenteur; par contre, celui-ci n'a aucune preuve en main confirmant ses dires. Le conseil lui mentionne que les règlements concernant la bande riveraine sont très spécifiques et que ses arguments ne sont pas suffisants pour accepter la dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu de refuser la dérogation mineure DM 04-2012, 729, chemin du Lac-de-la-Grange. Le propriétaire devra déplacer le chalet en conformité de la réglementation applicable.

Adoptée à la majorité.

#### RES 157-12 : RÉOLUTION POUR RENOUELER LE MANDAT DE M. ROBERT GEFFROY À TITRE D'INSPECTEUR ADJOINT

Il est proposé par M. Ronald Robitaille de renouveler le mandat de M. Robert Geffroy à titre d'inspecteur adjoint en bâtiments et en environnement.

Adoptée à la majorité.

#### RES 158-12 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 05-2012 PAR M. PIERRE PRESSEAUULT

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par M. Pierre Presseault concernant le 975, chemin du Lac-de-la-Sucrerie et qui consiste à autoriser la construction d'une propriété à 13,93 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du Lac-de-la-Sucrerie au lieu de 20 mètres.

CONSIDÉRANT que la construction de la nouvelle propriété peut être située à plus de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, et ce, au sud;

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille d'accepter la dérogation mineure DM05-2012 aux conditions suivantes :

Que la nouvelle construction soit à une distance de plus de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (côté sud), mais que la distance acceptée (côté ouest) soit de plus de 16,44 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux.

Que M. Pierre Presseaut fournisse un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre.

Adoptée à la majorité.

#### NOUVELLES EXIGENCES POUR L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS EN MILIEU RIVERAIN

Suite à la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseil demande qu'un projet de règlement soit rédigé et déposé lors d'une prochaine séance exigeant un certificat d'implantation pour toute nouvelle résidence en milieu riverain.

#### TOUR À FEU ET SENTIER DU VILLAGE

M. le directeur Bernard Davidson nous avise que la firme Natur-Action a été contactée pour discuter d'un plan pour l'aménagement des sentiers de la Tour à Feu et du Village. Une rencontre est prévue au cours de la présente semaine.

#### RÉS 159-12 : AUTORISATION DES DÉBOURSÉS POUR UNE GRILLE DE PROTECTION POUR LE CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que l'accès aux salles toilette du chalet ne peut être accessible en tout temps dû au fait qu'il n'y a aucune séparation par rapport aux autres commodités du chalet;

CONSIDÉRANT toutes les activités qui se déroulent dans la municipalité d'Amherst et la demande répétée de plusieurs personnes pour un accès aux salles de toilette du chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt d'assurer une protection continue du contenu et des équipements du chalet des Loisirs;

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois que le conseil accepte de déboursier les coûts reliés à l'installation d'une grille de protection à l'intérieur du Chalet des loisirs, soit un montant d'environ 2,500\$.

Adoptée à la majorité.

#### RES 160-12 : SCULPTURE D'UN TOTEM AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

M. le conseiller Ronald Robitaille soumet une demande pour une aide supplémentaire afin d'aider à défrayer les coûts reliés à la réalisation de la sculpture du Totem au Centre Communautaire Cyrille-Garnier de Vendée. Les investigateurs de ce projet auraient sous-estimé les coûts réels de ce projet qui s'élèvent à 1,357.89\$

Il est proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille d'autoriser un déboursement supplémentaire de 400.00\$ afin de couvrir la moitié des frais du projet.

Adoptée à la majorité.

RES 161-12 HISTORIQUE DES NOMS DE CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron de demander à M. Claude Froment, du comité Histoire et Patrimoine de préparer un registre des origines des noms de chemins et rues de la municipalité afin d'enrichir la documentation historique au niveau de la Municipalité d'Amherst. Ce projet sera géré par le comité du patrimoine.

Adoptée à la majorité.

TENNIS DE SAINT-RÉMI ET DE VENDÉE

Les lignes sur le terrain de tennis de Saint-Rémi devraient être complétées sous peu.

En ce qui concerne le terrain de tennis de Vendée, un spécialiste pour ce type de terrain M. Paul-Émile Beaudry de la compagnie "Imagineo" doit rencontrer le directeur des travaux publics monsieur Daniel Beauchamp cette semaine afin de finaliser ce projet.

RES 162-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller M. Daniel Lampron

Que la séance soit levée

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Linda Proulx, secrétaire administrative







